



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 11 février 2019

Concerne : Demande de débat d'orientation concernant le plan de développement culturel « KEP 1.0 »

Monsieur le Président,

Le plan de développement culturel 2018-2028 (KEP 1.0), élaboré dans le cadre d'un processus participatif avec le secteur de la culture qui a duré plus de 2 années, a été présenté le 27 septembre 2018. Il contient 62 recommandations stratégiques pour le Grand-Duché de Luxembourg en matière de politique culturelle. Le «KEP 1.0» est accompagné du plan d'action 2018-2028 qui est une représentation synoptique des recommandations du «KEP 1.0», ainsi qu'une préfiguration d'une possible mise en œuvre. Cette mise en œuvre du «KEP 1.0» figure parmi une des mesures et priorités dans le programme gouvernemental concernant la politique culturelle du pays.

Lors de la présentation du programme gouvernemental en matière de politique culturelle à la Commission de la Culture par Madame la Ministre de la Culture en date du 17 janvier 2019, la Ministre a précisé que les choix définitifs ainsi que les délais de transposition seront finalisés par le Gouvernement à brève échéance.

La présentation du « KEP 1.0 » est à l'ordre du jour de la réunion de la Commission de la Culture du 14 février 2019. C'est dans ce contexte que nous pensons qu'il serait opportun de demander l'organisation d'un large débat autour de la politique culturelle et des priorités dans la mise en œuvre du plan de développement culturel.

Voilà pourquoi, conformément à l'article 94 du Règlement de la Chambre des Députés, nous avons l'honneur de vous informer que nous demandons l'organisation d'un débat d'orientation concernant la mise en œuvre du plan de développement culturel, dans lequel nous aimerions aborder les points suivants :

- analyse détaillée du « KEP 1.0 » par secteur du domaine culturel ;
- identification des recommandations à transposer prioritairement d'ici les prochaines 5 années ;
- analyse de la préfiguration de mise en œuvre proposée et élaboration d'un calendrier pour la mise en œuvre de ces recommandations à court et à moyen termes ;
- évaluation du cadre de financement en vue de la mise en œuvre des recommandations définies ;
- mécanismes de suivi et d'évaluation réguliers relatifs à la réalisation des recommandations.

Nous proposons également que les travaux préparatoires à ce débat aboutissent à l'élaboration d'un rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Martine Hansen
 Modert

Présidente du groupe politique CSV

Claude Wiseler

Député

Octavie

Députée

A

John

Smith